



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**L'Etat accompagne les entreprises industrielles
du territoire de la Vallée de l'Arve dans
l'accélération de leur transformation**

Paris, le 25/01/2021
N°594

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent la mise en place d'un programme d'actions dans le cadre du Territoire d'Industrie de la vallée de l'Arve. Coordonné par le Technocentre ID Center, il vise à préserver et développer le tissu industriel en accompagnant la diversification et la mutation des entreprises du territoire, en particulier celles du décolletage.

En effet, l'écosystème de la vallée de l'Arve est un pôle industriel majeur qui représente 20% du produit intérieur brut (PIB) de la Haute-Savoie (74). Avant la crise, il devait déjà faire face à un processus de mutation industrielle compte tenu de la transition vers la motorisation électrique et du déclin du diesel. La recherche de diversification des débouchés devient une priorité majeure, largement accentuée par la crise de la Covid-19 puisque les industriels de la vallée dépendent à 80% des donneurs d'ordres de l'aéronautique et de l'automobile, deux secteurs fortement impactés.

Au sein d'ID Center, ce programme d'action, piloté par le Syndicat National du Décolletage, associera la Chambre syndicale de la métallurgie 74, les Clusters Mont-Blanc Industries et Thésame, le Centre Technique de la Mécanique, l'Observatoire de la sous-traitance, le groupement d'employeurs Alpège et la Chambre de Commerce et de l'Industrie 74. Il se

déployera en complément des programmes d'accompagnement de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en étroite coordination avec ses services.

Ce programme s'articule autour de deux volets :

1. **Accompagnement opérationnel des entreprises dans leurs mutations.** Il s'agit d'assurer une appropriation et une utilisation optimale des mesures du plan de « France Relance » par l'ensemble des industriels de la Vallée. Des actions de sensibilisation collectives et d'accompagnements individuels seront ainsi mises en œuvre. Ce volet devra permettre également d'identifier les défaillances et les projets de consolidation qui pourraient être menés à moyen et long terme par les industriels.
2. **Soutien à la diversification de la profession.** Cette action permettra aux entreprises d'identifier les opportunités commerciales sur le marché de l'automobile électrique via des actions de benchmark ou de promotion auprès des constructeurs et grands équipementiers. L'objectif est également de promouvoir la filière auprès de nouveaux donneurs d'ordres ou encore d'accompagner individuellement les entreprises dans l'identification de nouveaux marchés. Enfin, cette action sera soutenue par la mise en place dès 2021 d'un Accélérateur Bpifrance spécifique aux PME et ETI industrielles de la Vallée de l'Arve.

Ce programme d'actions permettra d'intensifier les efforts de soutien au tissu économique de la Vallée de l'Arve. En complément, un agent de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Auvergne-Rhône-Alpes sera missionné pour contribuer au pilotage du plan d'actions mené par l'ID Center et accompagner les entreprises en difficulté.

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement soutient par ailleurs la filière décolletage et les métiers connexes de la Vallée de l'Arve constitués d'entreprises à fort taux de valeur ajoutée à travers la réduction des impôts de production. La réduction de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) représente notamment un soutien à la compétitivité estimé à près de 8 millions d'euros par an pour les industriels de la vallée.

Enfin les fonds de modernisation automobile et aéronautique soutiennent déjà près de 35 entreprises de du département de la Haute-Savoie. Au titre des filières automobile et aéronautique, 53 industriels de la filière du décolletage ont déposé un ou plusieurs projets et 21 d'entre eux ont obtenu un financement. Au total, 39,4 millions d'euros d'investissements font l'objet d'une aide de 20,4 millions d'euros.

A propos du plan « France Relance »

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État. 40% ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026.

« France Relance » mobilise près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, avec une feuille de route structurée autour de quatre axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

En savoir plus sur le plan de relance : <https://planderelance.gouv.fr/>

Contacts presse :

Cabinet Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr